



UMIH, l'organisation professionnelle N° 1 des cafetiers, hôteliers, restaurateurs, exploitants d'établissements de nuit

UNION DES MÉTIERS ET DES INDUSTRIES DE L'HÔTELLERIE

L'Union des Métiers et des Industries de l'Hôtellerie

N°1 de la branche HCR*

NOTRE ORGANISATION

Depuis plus de **70 ans**, l'UMIH représente, défend et accompagne les professionnels indépendants de l'hôtellerie, de la restauration, des bars, des cafés, des brasseries, du monde de la nuit et des professions saisonnières, dans toutes les régions et départements de France (métropole et outre-mer).

L'UMIH fédère **4** syndicats associés (GNC, SNRTC, SNRPO, CSLMF) et **3** structures interdépartementales (UMIH Prestige, SNEG & Co, UMIH Bowling Loisirs).

L'UMIH, présente et active partout en France avec plus de **100** fédérations départementales, **2 000** élus et **400** collaborateurs, est en contact direct avec les professionnels. Ce maillage territorial permet une connaissance du terrain et une appréhension globale et précise des enjeux du secteur.

Représentant plus de **72 %** des entreprises syndiquées, l'UMIH est l'organisation professionnelle N° 1 du secteur et la seule, au sein du collège employeur de la branche, à acquérir un droit d'opposition dans le cadre de la négociation sociale.

Tous secteurs confondus, l'UMIH est la 3^e organisation professionnelle (en nombre d'entreprises adhérentes).

**L'UMIH, 1^{RE}
ORGANISATION
PROFESSIONNELLE
DES INDÉPENDANTS**



**L'UMIH
REPRÉSENTE**

72%

des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle (77 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)

50,3%

des salariés des entreprises qui adhèrent à une organisation professionnelle (70 % avec ses syndicats associés GNC et SNRTC)

NOTRE SECTEUR

Le secteur HCR est un acteur clé de l'économie française, représentant **229 000** entreprises, **76,5** milliards d'euros de chiffre d'affaires et employant plus d'**1 million** d'actifs dont 18 % ont moins de 25 ans. Chaque année, **100 000** jeunes sont formés à nos métiers.

*Hôtels, Cafés, Restaurants, Etablissements de nuit

PRÉSENTATION DES SYNDICATS ASSOCIÉS ET STRUCTURES INTERDÉPARTEMENTALES



GNC

Créé en 1989, le Groupement National des Chaînes hôtelières regroupe des chaînes intégrées, françaises et étrangères, implantées en France. Depuis le 1^{er} janvier 1994, le GNC s'est associé à l'UMIH afin que l'hôtellerie parle d'une seule et même voix en France.



SNRTC

Créé en 2005, le Syndicat National de la Restauration Thématique et Commerciale représente les établissements structurés avec service à table, les traiteurs et les professionnels indépendants. Il rassemble près de 1800 établissements sur tout le territoire, employant 40 000 salariés pour un chiffre d'affaires global de 2,7 milliards d'euros.



SNRPO

Le Syndicat National de la Restauration Publique Organisée, regroupe les chaînes de restauration libre-service, cafétérias et assimilées. Ce secteur est constitué d'environ 1 200 restaurants, d'un effectif de 15 000 salariés pour un chiffre d'affaires d'1,5 milliard d'euros.



CSLMF (ex-CSCAD)

Créée en 1952 en syndicat professionnel, la Chambre Syndicale des Lieux Musicaux, Festifs et Nocturnes rassemble l'ensemble des lieux festifs dans le secteur de la musique, de la danse, du spectacle, des discothèques, des lieux de concerts, des bars, des restaurants d'ambiance, etc.

NOS MISSIONS

1

Informer, accompagner et conseiller

L'UMIH accompagne au quotidien les professionnels dans les domaines juridique, fiscal, social, emploi, formation et environnemental.

2

Assurer la promotion et la reconnaissance des métiers et du secteur

L'UMIH, porte-parole de la profession, agit pour faire valoir le poids économique du secteur CHRD et pour une meilleure prise en compte des spécificités de nos métiers.

3

Représenter et défendre les professionnels

Au niveau national et local, l'UMIH est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des instances économiques et interprofessionnelles (CCI, comités départementaux et régionaux du tourisme, conseils des prud'hommes, Conseil interministériel du tourisme, MEDEF, GPS, CPME, U2P...).

Au niveau européen, l'UMIH agit au sein de l'HOTREC (l'organisation professionnelle européenne du secteur HCR), de la FHE (French Hospitality in Europe) et de l'ENA (European Nightlife Association).

4

Démontrer le rôle majeur des cafés, hôtels, restaurants au sein du tourisme

L'UMIH est membre fondateur de la Confédération des Acteurs du Tourisme (CAT) qui, depuis 2017, regroupe 14 organisations professionnelles représentatives de la filière tourisme.

L'UMIH c'est

4 branches professionnelles

- > UMIH Cafés, Brasserie et Établissements de nuit
- > UMIH Hôtellerie française
- > UMIH Restauration
- > UMIH Saisonniers

1 organisme de formation

- > **UMIH Formation**, la référence dans l'hôtellerie restauration avec plus de 150 000 professionnels formés

1 magazine mensuel

- > **Nous CHRD**, magazine n° 1 chez les chefs d'entreprises CHRD et n° 7 dans le classement de diffusion de la presse professionnelle*

* Chiffres ACPM 2016-2017 (ex-OJD)



SNEG & Co

Le SNEG & Co réunit les professionnels des établissements festifs et de convivialité : bars et restaurants d'ambiance musicale, clubs et autres lieux accueillant tous les types de clientèle, de l'apéritif jusqu'au bout de la nuit. Avec de plus de 25 années d'expertise, le SNEG & Co a pour mission de représenter et défendre les métiers de la nuit.



UMIH PRESTIGE

UMIH Prestige fédère les établissements de prestige : les palaces, les hôtels 5 étoiles et 4 étoiles, ainsi que les restaurants étoilés et certains Meilleurs Ouvriers de France.



UMIH BOWLING LOISIRS

UMIH Bowling Loisirs a été créée en novembre 2016 et réunit la Fédération Nationale des Bowlings Français (FNBF) et le Syndicat des Propriétaires des Bowlings. C'est le seul syndicat professionnel du monde du bowling. Il a pour mission d'informer ses adhérents sur les thématiques juridiques, sociales, fiscales ainsi que sur toutes les problématiques liées au secteur du bowling.

LE TOURISME EN FRANCE

158,6
milliards
d'euros

de consommation
touristique

8%

du PIB

2
millions

d'emplois directs et
indirects

87
millions

de touristes
internationaux
en 2017

54
milliards
d'euros

de recettes générées par
le tourisme international

LE SECTEUR HCR

229 000 entreprises dont **170 000 restaurants**,
18 600 hôtels, **40 400 cafés**, débits de boissons
et établissements de nuit

76,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires

Plus d' 1 million d'actifs dont **400 000 saisonniers**

4^e employeur privé de France (après l'industrie,
le transport et le bâtiment)

100 000 jeunes formés
chaque année à **35 métiers**

18% de salariés de moins de 25 ans
contre 9 % dans les autres secteurs

90%
d'entreprises
de moins de
10 salariés

Roland Héguy

président confédéral
de l'UMIH



Hervé Bécam

vice-président confédéral
de l'UMIH



66

L'UMIH fédère aujourd'hui l'ensemble des organisations professionnelles du secteur des cafetiers, hôteliers, restaurateurs et exploitants du monde de la nuit. Par le nombre de nos adhérents, mais aussi par leur diversité et notre présence sur tout le territoire, nous sommes la première force ainsi qu'en atteste l'enquête sur la représentativité patronale. Du petit café à la grande brasserie, de l'hôtel du village au palace, du restaurant ouvrier à l'étoilé, de la discothèque aux night-clubs branchés, indépendants et établissements de chaînes, nous exerçons tous une spécialité d'un même métier.

Comme nos établissements, nous sommes présents sur tout le territoire nous permettant d'avoir une connaissance précise des attentes des professionnels, de faire entendre leur voix et plus largement celle du tourisme.

Mais avant tout, au quotidien, l'UMIH, c'est le service que nous offrons à nos adhérents, à travers une gamme de prestations toujours plus étendue pour les accompagner dans la conduite de leur entreprise.

Ensemble, faisons gagner nos entreprises, faisons gagner nos professions, faisons gagner le tourisme et faisons gagner la France ! »



22, rue d'Anjou - 75008 Paris

Tél. : 01 44 94 19 94

www.umih.fr

Suivez-nous sur

